



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 mars 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 février 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 4), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 39 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF, M. Patrick BONTEMPS à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 14), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse).

OBJET : 20 - Comité Local d'aide aux Projets de Besançon (CLAP) - Aide individuelle aux loisirs par l'échange «A Tire d'Aile» (ATA) - Bilans 2018 et perspectives 2019 - Versement d'une subvention au CRIJ Bourgogne - Franche-Comté

Comité Local d'Aide aux Projets de Besançon (CLAP)
Aide individuelle aux loisirs par l'échange «A Tire d'Aile» (ATA)
Bilans 2018 et perspectives 2019
Versement d'une subvention au CRIJ Bourgogne-Franche-Comté

Rapporteur : M. POUJET, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 7	05/02/2019	Favorable unanime

Une des volontés de la politique jeunesse municipale consiste à accompagner les jeunes Bisontins dans leur démarche d'engagement et la concrétisation de leur projet.

Ainsi la Ville propose deux dispositifs :

- le Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP) de Besançon,
- l'aide individuelle aux loisirs par l'échange : «A Tire d'Aile» (ATA).

D'autres dispositifs viennent compléter cette offre d'accompagnement, tels que les tickets BAFA/BAFD ou la Scène Jeunes Talents Amateurs.

1 - Comité Local d'Aides aux Projets

Le CLAP a été adopté par délibération du Conseil Municipal du 14 février 2011 et complété par délibération du 4 avril 2016. Dispositif d'aide à la réalisation de projets, s'adressant aux Bisontins de 12 à 25 ans, le CLAP permet d'accompagner les projets individuels ou collectifs de tous types : citoyens, humanitaires, solidaires, sociaux, sportifs, artistiques...

Ainsi, chaque porteur de projet fait l'objet d'un accompagnement personnalisé. Les aides proposées peuvent être variées et sont adaptées aux besoins exprimés et identifiés : aide méthodologique, technique, logistique, financière, administrative, communicationnelle, etc.

Dans le cadre d'un soutien financier, les projets sont examinés par une commission composée d'élus, désignés par délibération du Conseil Municipal, et de techniciens membres du Réseau jeunesse.

Le dispositif CLAP de Besançon est animé par le Réseau jeunesse de Besançon, composé :

- du service Coordination Jeunesse de la Direction Vie des quartiers,
- des référents jeunesse des associations et maisons de quartier municipales et associatives,
- du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) Bourgogne-Franche-Comté et du Point Information Jeunesse (PIJ) de Planoise.

Dans un objectif de mutualisation des moyens humains, financiers, techniques et logistiques, une relation étroite existe entre le CLAP bisontin et le CLAP départemental et régional porté par le CRIJ Bourgogne - Franche-Comté.

1.1 - Bilan quantitatif 2018

Pour l'année 2018, 34 projets (19 réalisés + 15 en cours d'instruction) ont été déposés sur le site du CRIJ Bourgogne - Franche-Comté et de la Ville de Besançon, représentant 253 jeunes Bisontins (45 projets et 299 jeunes en 2017).

3 projets réalisés sur 19 correspondaient aux critères d'attribution financière définis par le règlement et ont été à ce titre présentés en commission. Ainsi, ces 3 projets, soit 9 jeunes, ont bénéficié d'une bourse bisontine dite «bourse-projet».

Les 16 autres projets réalisés ont tous bénéficié d'un accompagnement méthodologique et/ou d'un soutien logistique (prêt de matériel de sonorisation, matériel vidéo...).

Deux journées d'information «Tout savoir sur les aides à projet» auprès des jeunes ont également été organisées en partenariat avec le CRIJ et le PIJ de Planoise.

1.2 - Bilan financier 2018

La Ville de Besançon apporte annuellement une subvention globale au CRIJ Bourgogne - Franche-Comté pour un montant de 10 000 € : 8 000 € pour les bourses-projets et 2 000 € au titre des frais de gestion.

Pour l'année 2018, la somme globale de 1 500 € a été partagée entre les 3 projets retenus.

Pour information, le CLAP, dans ses dimensions départementale et régionale, est soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs (Fonds d'expérimentation pour des projets d'adolescents mineurs du Doubs) et par la Région Bourgogne-Franche-Comté (Fonds de soutien aux projets portés par les jeunes de 18 à 30 ans).

Ainsi, grâce à la mutualisation des moyens financiers, 9 900 € de bourses supplémentaires ont été versées aux jeunes Bisontins : 2 200 € par la CAF et 7 700 € par la Région, au regard des critères d'attribution des aides financières propres à ces deux entités.

1.3 - Reconstitution du dispositif 2019 en partenariat avec le CRIJ

Au regard du bilan financier 2018, le CRIJ Bourgogne - Franche-Comté dispose d'un reliquat de 6 500 €. De ce fait, il est proposé une subvention au CRIJ Bourgogne - Franche-Comté d'un montant de 3 500 € pour l'année 2019, permettant à la Ville de Besançon de participer au CLAP 2019 à hauteur de 10 000 € au total.

En cas d'accord, la somme de 3 500 € sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47041.

2/ A Tire d'AILE

Le dispositif «À Tire d'Aile» (aide individuelle aux loisirs par l'échange) a été adopté par délibération du Conseil Municipal du 22 avril 1996 et complété par délibérations des 3 juillet 2000, 24 février 2001, 22 février 2007 et 4 avril 2016.

Ce dispositif a pour objectif de faciliter l'accès aux loisirs et/ou à la formation (BAFA, permis de conduire) des jeunes Bisontins âgés de 14 à 25 ans. Ainsi, en contrepartie d'une participation à une action ou une manifestation (chantier) à destination du public, le jeune bénéficie d'un soutien de la Ville via l'attribution de chèques-vacances.

A noter que la présence des jeunes dans le cadre de ce dispositif auprès des partenaires doit permettre de soutenir une action sans se substituer à un professionnel.

2.1 - Bilan 2018

En 2018, le dispositif «A Tire d'Aile» a permis à 208 jeunes Bisontins différents de réaliser diverses activités d'utilité collective représentant 5 092 heures (345 jeunes et 4 488 heures en 2017), pour 405 chantiers.

La répartition par genre est la suivante :

- 133 filles pour 2 856 heures,
- 75 garçons pour 2 236 heures.

La Ville finance entièrement le dispositif «A Tire d'Aile». Ainsi, en 2018, le montant des différents chantiers a représenté une participation financière municipale de 19 370 €.

2.2 - Perspectives 2019

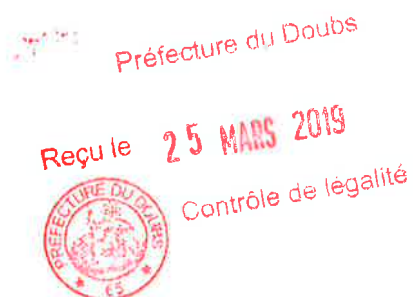
Un ensemble de partenariats est régulièrement mis en place. Ces derniers se poursuivront en 2019, en particulier avec les associations locales telles que les Restaurants du Cœur, la Banque Alimentaire, Emmaüs, la Croix Rouge... L'objectif 2019 est d'atteindre 6 000 heures de chantiers pour 400 jeunes différents.

La date butoir de remise de chèques-vacances pour les chantiers 2019 est fixée au 31 août 2020.

M. FOUSSERET, M. GHEZALI, M. FAGAUT, M. CHALNOT, Mme FAIVRE-PETITJEAN et Mme COMTE-DELEUZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- prend connaissance des bilans 2018 et des perspectives 2019 des dispositifs CLAP et ATA,
- approuve le versement d'une subvention d'un montant total de 3 500 € au CRIJ Bourgogne - Franche-Comté pour la reconduction du dispositif CLAP 2019,
- autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec le CRIJ Bourgogne - Franche-Comté.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 6